

AFFAIRE N° 5. - Demande de délai supplémentaire (5 mois) pour l'exécution des travaux de construction de l'Eglise de la Bretagne présentée par la C.F.E.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 23 Juin dernier, la Compagnie Française d'Entreprises a sollicité un délai supplémentaire de 5 mois pour l'exécution des travaux de construction de l'Eglise de la Bretagne.

Initialement, le marché passé avec l'Entreprise stipulait que le travail devait être exécuté en 7 mois. La C.F.E. demande maintenant un délai de 12 mois, motif pris de ce qu'elle a dû, compte tenu de l'adjonction d'une salle d'oeuvres au programme des travaux, modifier par deux fois, l'implantation de la construction projetée. L'Entreprise a même dû, en définitive, exécuter une partie des fouilles entreprises en vue de la construction de la salle d'oeuvres.

Par ailleurs, le 8 Janvier dernier, le cyclone "DENISE" a sérieusement perturbé le chantier de l'Eglise de la Bretagne, en détériorant des coffrages qu'il a fallu refaire complètement.

Enfin, elle a dû, sur la demande de la Municipalité, effectuer quelques modifications de détail qui ont effectivement retardé l'exécution des travaux.

L'Entreprise sera en mesure de livrer le bâtiment fin Juillet 1966.

Mesdames et Messieurs, ce rapport était écrit et inscrit à l'ordre du jour lorsque Monsieur Pierre ABADIE, Architecte m'a demandé de réunir la Commission compétente pour accepter la réception provisoire.

Nous pouvons donc accepter les motifs de la demande de prorogation de délai sous la réserve qu'à compter du 1er Août l'Eglise nous soit livrée afin que lui soient apportés les soins de décoration et d'ameublement intérieurs./.

M. EVAN. - J'ai remarqué qu'à chaque fois, la C.F.E. ne peut exécuter les travaux qui lui sont confiés dans le délai prévu.

Le MAIRE. - Je tiens à dire que l'Entreprise s'est trouvée devant une série de travaux qui n'étaient pas prévus dans les marchés.

Personnellement, je souhaite que satisfaction lui soit donnée.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.